

Je rejoins le régime agricole : la MSA à mes côtés

Vos démarches



provenceazur.msa.fr

MES PREMIÈRES DÉMARCHES

* Je crée mon espace privé pour effectuer mes démarches en ligne

Mon espace privé me permet de réaliser mes démarches rapidement et simplement sans avoir à me déplacer. Je peux également réaliser certaines d'entre elles depuis mon smartphone avec l'application «Ma MSA & moi».

santé famille retraite services	Provence-Azur > Changer de région				Mon espace privé Se cor S'in		> Se connecter> S'inscrire
† Particulier	Exploitant	Employeur	Partenaire	Elu MSA	Votre MSA	Rechercher	Q

En cas de difficultés pour créer mon espace privé, je contacte l'assistance Internet : 03 20 900 500

J'effectue mes premières démarches

Mes droits santé :

Suite à mon activité professionnelle relevant du régime agricole, mon employeur a réalisé les démarches nécessaires permettant mon affiliation obligatoire à la MSA pour mes prestations santé.

Pour mes ayants droits :

💡 Je pense à rattacher mes enfants mineurs au régime agricole si je le souhaite :

Je complète ma demande en ligne depuis Mon espace privé, rubrique Services et démarches > Santé, Invalidité > Cartes d'assurance maladie : « Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés ».

Si un seul des parents est assuré, l'enfant est rattaché au régime d'assurance maladie du parent assuré. Si les deux parents sont assurés sociaux, l'enfant peut être rattaché à l'un ou aux deux parents.

Pour mon conjoint :

Avec la Protection Universelle Maladie (Puma) :

- Mon conjoint peut être affilié à la MSA uniquement s'il s'agit de sa première affiliation (par exemple s'il n'a jamais eu d'activité professionnelle).
- S'il est ou a déjà été affilié à un régime de protection sociale : il n'y a pas de changement. Mon conjoint reste assuré auprès de son dernier régime de protection sociale.

Mes droits prestations familiales :

Si j'étais déjà allocataire CAF, lorsque je signale mon changement d'activité professionnelle à la CAF, je dois demander la mutation de mon dossier de la CAF vers la MSA.

Si les parents dépendent de régimes de protection sociale différents, nous vous invitons à opter pour la MSA qui, en qualité d'interlocuteur unique, gère pour votre enfant les prestations maladie et familiales.



MA MSA M'ACCOMPAGNE

Je peux prendre rendez-vous

Pour faire le point sur mes droits et être guidé dans mes premières démarches, je peux prendre rendez-vous avec un conseiller MSA, dans une agence ou par téléphone. Je demande mon rendez-vous depuis mon espace privé (rubrique Contact & échanges) ou par téléphone au 04 94 60 38 38.



Je rejoins le régime agricole publication m'apporte Une toutes les informations dont j'ai besoin. Je peux la trouver dans

la rubrique «Votre MSA vous accompagne» de l'espace «Particulier» du site de ma MSA.



Services en ligne

Consulter mes paiements. demander une attestation, faire une déclaration en ligne.

transmettre mes documents, envoyer un message... Les services en ligne MSA me permettent de faire mes démarches depuis Mon espace privé.



Outils de simulation

Des outils de simulation de droits sont également à ma disposition dans la rubrique «Nos services en liane > Outils de simulation» de l'espace «Votre MSA».



Appli mobile Ma MSA & moi Consulter paiements. mes télécharger mes décomptes de remboursement santé.

transmettre mes documents, contacter ma MSA par messagerie... L'appli mobile me permet de m'informer et de réaliser des démarches simples.

Je suis chef d'exploitation ou d'entreprise agricole

Ma MSA est partenaire de mon installation et de mon activité. Elle m'accompagne dans mes démarches, mes déclarations, en matière de cotisations ou de santé et sécurité au travail. Une publication m'informe au sujet des démarches d'affiliation, je peux la trouver dans la rubrique «Votre MSA vous accompagne» de l'espace «Particulier».



Je peux prendre rendez-vous avec un Conseiller Entreprise pour être accompagné dans mon installation : 04 94 60 38 38.



provenceazur.msa.fr